



## RÉFECTOIRE DES ATELIERS MUNICIPAUX

Adresse : 3, rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX

Descriptif : - un réfectoire d'une capacité normale de 50 personnes maximum, avec mobilier et vaisselle.  
- une cuisine équipée et un local de stockage du matériel d'entretien.  
- des sanitaires.

Accès handicapés : oui et sanitaires.

### ACCES

- Afin d'effectuer une visite de la salle, prendre contact avec le Service Culturel et Vie associative au 01 30 48 58 65 ouvert de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf le mercredi de 14h00 à 20h00.
- L'entrée s'effectue par le portail de l'entrée du parking visiteur ou le petit portail attenant. Une fois les convives présents, le grand portail doit rester fermé.
- Au départ : éteindre les lumières, fermer les fenêtres, fermer à clé la porte du réfectoire et le portail d'entrée.

### ENTRETIEN

**Le réfectoire et la cuisine sont soumis au respect de règles d'hygiène strictes. En conséquence tout manquement aux règles citées ci-dessous entraînera systématiquement l'intervention d'un agent et l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 100 euros.**

- Les utilisateurs doivent, avant leur départ, procéder au nettoyage de l'ensemble des locaux et du matériel, selon les consignes suivantes ;

**Les sols (Cuisine, réfectoire et circulations)** : (utiliser le produit et la lavette de couleur verte)

- La vaisselle doit être lavée et rangée dans l'armoire prévue à cet effet (lave vaisselle avec notice d'utilisation affichée à proximité).
- Les tables doivent être remises en place suivant le plan affiché et les chaises descendues.
- Les appareils ménagers (four, lave-vaisselle, réfrigérateur) doivent être contrôlés avant votre départ et nettoyés si besoin (eau claire, sans produit)
- Les inox (à l'eau claire)

**Les sanitaires** : (utiliser le produit et la lavette de couleur rose)

- Le lavabo et la robinetterie
- Les sanitaires
- Les poubelles doivent être vidées.

#### **Autres consignes :**

- Le matériel de nettoyage doit être rangé et rendu propre.
- Les utilisateurs doivent respecter le tri sélectif. Les débris doivent être déposés dans les poubelles extérieures, dans des sacs poubelles pour les déchets alimentaires. Les cartons et le verre sont à déposer directement dans les containers prévus à cet effet.
- Le parking doit être vidé de tous débris.

	<p><b><u>UTILISATION DES LOCAUX</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'ouverture et la fermeture de l'équipement sont assurées par les utilisateurs.</li> <li>▪ Les utilisateurs doivent respecter la capacité normale de la salle, ceci pour des raisons d'assurance, de sécurité et de convivialité.</li> <li>▪ En cas d'activité bruyante, les utilisateurs ne doivent en aucun cas ouvrir les fenêtres de la salle afin de ne pas gêner les riverains.</li> <li>▪ Il est interdit de fumer dans l'établissement (loi Evin du 10 janvier 1991)</li> </ul>
	<p><b><u>RESPONSABILITE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Ville ne pourra être tenue responsable des dommages, vols et quelconque préjudice survenus pendant l'utilisation des locaux.</li> </ul>
	<p><b><u>RESPECT DE CONSIGNES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les utilisateurs doivent respecter les consignes spécifiques affichées dans la salle.</li> <li>▪ Les utilisateurs sont tenus d'utiliser les biens mis à disposition conformément à leur destination, dans le respect des lois et règlements en vigueur, et d'appliquer et faire appliquer toute disposition réglementaire édictée par le Maire.</li> <li>▪ La municipalité se réserve le droit d'exclure tout utilisateur ne respectant pas les règles d'utilisation.</li> <li>▪ Tout matériel cassé devra être remplacé par vos soins (voir modalité de votre assurance).</li> </ul>

	<p><b><u>SÉCURITÉ</u></b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p><b><u>NUMEROS D'URGENCE :</u></b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>SOS POLICE SECOURS</td> <td style="text-align: right;"><b>17</b></td> </tr> <tr> <td>POMPIERS</td> <td style="text-align: right;"><b>18</b> (ou 112 : urgences européennes)</td> </tr> <tr> <td>SAMU</td> <td style="text-align: right;"><b>15</b></td> </tr> <tr> <td>GARDIEN D'ASTREINTE</td> <td style="text-align: right;"><b>06.60.50.03.39</b></td> </tr> <tr> <td>POLICE MUNICIPALE D'ASTREINTE</td> <td style="text-align: right;"><b>06.13.88.20.50</b></td> </tr> </table> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><b><u>CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déclencher l'alarme à incendie.</li> <li>▪ Procéder à l'évacuation du public.</li> <li>▪ Appeler les pompiers. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermer les portes et les fenêtres intérieures (ne pas fermer à clé).</li> <li>- Prévenir le gardien d'astreinte.</li> </ul> </li> </ul> </div>	SOS POLICE SECOURS	<b>17</b>	POMPIERS	<b>18</b> (ou 112 : urgences européennes)	SAMU	<b>15</b>	GARDIEN D'ASTREINTE	<b>06.60.50.03.39</b>	POLICE MUNICIPALE D'ASTREINTE	<b>06.13.88.20.50</b>
SOS POLICE SECOURS	<b>17</b>										
POMPIERS	<b>18</b> (ou 112 : urgences européennes)										
SAMU	<b>15</b>										
GARDIEN D'ASTREINTE	<b>06.60.50.03.39</b>										
POLICE MUNICIPALE D'ASTREINTE	<b>06.13.88.20.50</b>										

**Contact : Service Culture et Vie associative  
01.30.48.58.65**